Conseil de ville du 26 janvier 2015

## MOTION

## Quel avenir pour l'immeuble nº 16 de la route de Porrentruy?

La ville est propriétaire de l'immeuble n° 16 à la route de Porrentruy, immeuble situé entre l'hôtel-restaurant de La Tour Rouge, dont les façades rénovées ont belle allure, et le bâtiment, appelons le « de carnaval », en voie de rénovation, dans lequel il est prévu de réaliser plusieurs appartements et des locaux de société. Une fois la réhabilitation de celui-ci terminée, l'immeuble de la commune fera tâche là au milieu!

La réponse du Conseil communal du 12 mai 2014 à ma question écrite, met en évidence que la partie habitation de cet immeuble grève le budget annuel communal de plus de 23'000 CHF. M. Jean-Paul Miserez a déposé une motion qui devrait nous éclairer quant à la suite à donner à cette situation.

La présente motion s'intéresse aujourd'hui plus précisément à l'avenir de la moitié de l'immeuble non occupée, soit la partie de l'ancienne exploitation rurale.

Le Conseil communal n'estime-t-il pas qu'il convienne d'exploiter les ressources de ce volume dans lequel 2 à 3 logements pourraient trouver place ?

Aujourd'hui que l'usage du sol est drastiquement limité et tend à renchérir, ce serait une opportunité de valoriser cette friche, tout en sauvegardant le patrimoine culturel et en améliorant l'esthétique du front de rue qui mène au cœur de la vieille ville. Compte tenu de l'ancienneté du bâtiment et des exigences d'une rénovation respectueuse du patrimoine, il est guère imaginable que la comme puisse investir dans une telle opération, assurément onéreuse.

En conséquence, la motion demande au Conseil communal d'engager les modalités de vente de cet immeuble pour y permettre la création de plusieurs logements, dans le respect du patrimoine culturel.

Delémont, le 26 janvier 2015

ominique Nusbaumer